

# Projet Educatif Territorial

## « Plan Mercredi »

**2018-2021**

« L'éducation, c'est l'ensemble des influences  
voulues ou subies, qui concourent au développement de la personne humaine »

*Pierre De Rosa*

# Textes de Référence

---

- ✚ Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (J.O. du 26 janvier 2013)
- ✚ Décret n° 2016-1049 du 1<sup>er</sup> août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles.
- ✚ Décret n° 2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.
- ✚ Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- ✚ Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs.
- ✚ Articles L. 521-1, D. 521-10 à D. 521-12, D. 411-2, L. 551-1 et R. 551-13 du code de l'éducation.
- ✚ Articles L. 133-6, L. 227-4 à L. 227-12, R. 227-1 à R. 227-30 du code de l'action sociale et des familles.

## Préambule

---

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre sur la commune en septembre 2014, un Projet Educatif Territorial (PEdT) a été élaboré par la Ville du Teich en lien avec les équipes enseignantes. Celui-ci a été validé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde (DDCS).

Ce Projet Educatif Territorial a été reconduit quatre années et a permis durant cette période de développer, sur les temps périscolaires, des activités éducatives de qualité pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires ; son objectif prioritaire étant de mettre en cohérence les temps scolaires et les temps périscolaires, afin que la vie quotidienne des enfants s'articule dans des temps et des espaces qui leur permettent d'accéder à différentes activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques ou citoyennes, contribuant à développer leur curiosité intellectuelle, leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Cette prise en charge des enfants, en dehors des temps scolaires, s'est organisée de façon à atteindre certaines finalités éducatives portées par l'école, et contribuer ainsi à la réussite scolaire.

Le PEdT de la Ville du Teich est porteur d'enjeux éducatifs essentiels car il offre à tous les enfants la possibilité d'accéder à des activités favorisant détente, exercice de choix, développement physique et intellectuel harmonieux, épanouissement de la personnalité, apprentissage de la vie en société...

Dans le cadre du Décret « Blanquer » n°2017-1108 du 27 juin 2017, une concertation a été organisée avec les parents d'élèves et les enseignants sur l'organisation des rythmes scolaires ; avec un taux de participation des familles de 86,24 %, ce sont 69,41 % d'entre elles qui se sont exprimées pour un retour à une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours.

Au vu des effets très bénéfiques liés à l'existence d'un PEdT sur la commune ; notamment au niveau qualitatif des activités, de la participation des enfants, de l'implication des équipes d'animation, de la collaboration avec les équipes enseignantes et de l'innovation en termes de projets, il est important que celui-ci soit renouvelé en prenant en compte la nouvelle organisation du temps scolaire sur quatre jours.

A compter de septembre 2018, la Ville du Teich, dans le cadre du renouvellement de son PEdT, s'engage à ce que la journée du mercredi intègre le périmètre périscolaire et devienne un élément capital de sa politique éducative en satisfaisant à la charte de qualité du « Plan Mercredi ».

Ainsi, l'ensemble des activités périscolaires organisées par la commune, en contribuant au développement, à l'épanouissement et à la socialisation des enfants, s'inscriront dans la qualité et dans une cohérence éducative en relation avec les enseignements scolaires et les ressources du territoire.

## Le Territoire

---

Le territoire concerné par le Projet Educatif Territorial « Plan Mercredi » est le territoire de la commune du Teich qui compte environ 8 000 habitants en 2018.

Située au sud du Bassin d'Arcachon, elle fait partie du Pays « Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre » qui regroupe 17 communes :

- Les 4 communes de la COBAS (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich)
- Les 8 communes de la COBAN (Andernos, Arès, Audenge, Biganos, Lège Cap-Ferret, Lanton, Marcheprime, Mios)
- Les 5 communes de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre (Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Salles, Saint-Magne)

La commune du Teich connaît une forte augmentation démographique depuis de nombreuses années avec un taux de croissance annuel moyen de 3 % depuis 1990 ; due principalement au solde migratoire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CAF Gironde compte parmi ses allocataires de la commune :

- 227 enfants âgés de 3 à 5 ans révolus
- 502 enfants âgés de 6 à 11 ans révolus
- 587 enfants âgés de 12 à 17 ans révolus

La commune du Teich fait partie de la circonscription IEN Arcachon Sud et accueille sur son territoire trois écoles et un collège :

 L'école maternelle du Delta (rue Claude LAYMAND)

- 5 classes maternelles (env. 150 enfants)

 L'école élémentaire du Delta (rue Claude LAYMAND)

- 10 classes élémentaires (env. 280 enfants)

 L'école Primaire du Val des Pins (avenue François Mitterrand)

- 4 classes maternelles (env. 125 enfants)
- 8 classes élémentaires (env. 210 enfants)

 Le collège François Mitterrand (env. 430 collégiens)

# Organisation de la semaine Scolaire

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, la semaine scolaire est organisée ainsi :

	7h15	8h45	12h	13h45	16h30	18h30
Lundi	Accueils Péricolaires	Temps Scolaires	Pause méridienne	Temps Scolaires	Accueils Péricolaires	
Mardi	Accueils Péricolaires	Temps Scolaires	Pause méridienne	Temps Scolaires	Accueils Péricolaires	
Mercredi		7h30/9h Garderie	9h/17h ALSH Péricolaire (journée ou 1/2 journée) "Plan Mercredi"			17h/18h30 Garderie
Jeudi	Accueils Péricolaires	Temps Scolaires	Pause méridienne	Temps Scolaires	Accueils Péricolaires	
Vendredi	Accueils Péricolaires	Temps Scolaires	Pause méridienne	Temps Scolaires	Accueils Péricolaires	

 Accueils Péricolaires     Temps Scolaires     Pause méridienne

## Pour les temps scolaires d'enseignement

→ Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30

## Pour les temps périscolaires

→ Des **Accueils de Loisirs (ALSH) Péricolaires**, avant et après la classe, sont organisés dans chaque école, en maternelle et en élémentaire :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30

→ Des **Accueils de Loisirs (ALSH) Péricolaires maternels et élémentaires** sont organisés :

- Le Mercredi en périodes scolaires :
  - À la journée de 9h à 17h <sup>(1)</sup>
  - À la ½ journée matin avec repas de 9h à 13h <sup>(1) (2)</sup>
  - À la ½ journée après-midi sans repas de 13h à 17h <sup>(1) (3)</sup>

<sup>(1)</sup> Une garderie gratuite est proposée : le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30

<sup>(2)</sup> Les enfants quittent le centre de loisirs : après le repas du midi entre 13h00 et 13h30

<sup>(3)</sup> Les enfants sont accueillis sur le centre de loisirs : l'après-midi entre 13h00 et 13h30

→ La pause méridienne est organisée entre 12h et 13h45.

## Pour les périodes de vacances scolaires (sauf Noël)

→ Des **Accueils de Loisirs (ALSH) Extrascolaires** maternels et élémentaires sont organisés :

- A la journée uniquement du lundi au vendredi de 9h à 17h <sup>(4)</sup>

<sup>(4)</sup> Une garderie gratuite est proposée : le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30

# Objectifs du PEdT « Plan Mercredi »

---

Le Projet Educatif Territorial est un dispositif à l'initiative de la Ville, qui formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, permettant de donner du sens aux actions proposées.

*(Ministère de l'Education Nationale, circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013)*

## Les objectifs du PEdT « Plan Mercredi » :

-  Développer une politique éducative globale sur l'ensemble des temps périscolaires ; y compris le mercredi, pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, afin de participer au côté de leurs familles et de l'école à la construction de leur citoyenneté, à leur réussite scolaire et à leur intégration dans la société.
-  Mobiliser les ressources et les partenaires du territoire afin de garantir une cohérence des parcours éducatifs des enfants entre les projets d'écoles et ceux des structures de loisirs périscolaires.
-  Développer la cohésion entre les différents acteurs de la communauté éducative.
-  Développer des projets « passerelle » avec l'ensemble des partenaires éducatifs afin de faciliter la transition et l'intégration des enfants, selon leur âge, dans les différentes structures d'accueil.
-  Proposer des activités de loisirs et de découverte, ludiques et récréatives, sur les temps périscolaires en maternelle et en élémentaire, qui tiennent compte des envies, des besoins et des rythmes des enfants afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté, à l'épanouissement de la personnalité et au développement des aptitudes artistiques, intellectuelles et physiques.

## Mise en œuvre du PEdT

---

### Le Comité de Pilotage et le Comité de Suivi

Le Projet Educatif Territorial « Plan Mercredi » est à l'initiative de la Ville du Teich, il est coconstruit et validé en **Comité de Pilotage** qui se réunit une fois par an ; sous la présidence du maire ou de son représentant, cette instance de décision réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans son élaboration et ses choix stratégiques.

Un **Comité de Suivi** analyse le bon déroulement du projet, évalue ses effets et suit l'adéquation des actions menées avec les objectifs fixés ; cette instance, pilotée par le coordinateur du PEdT, se réunit au minimum trois fois par an et réunit l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués dans sa mise en œuvre opérationnelle.

## Le public concerné

Environ 770 enfants sont scolarisés sur la commune et sont concernés par le PEdT ; ils sont répartis sur les écoles maternelles et élémentaires du Delta et du Val des Pins.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les capacités d'accueil déclarées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) sont réparties de la manière suivante :

✚ Pour les Accueils de Loisirs Périscolaires organisés avant et après la classe, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h45 et 16h30 à 18h30 :

- ➔ 40 enfants sur la maternelle du Delta
- ➔ 40 enfants sur la maternelle du Val des Pins
- ➔ 70 enfants sur l'élémentaire du Delta
- ➔ 60 enfants sur l'élémentaire du Val des Pins

✚ Pour les Accueils de Loisirs Périscolaires organisés le mercredi en périodes scolaires de 9h à 17h :

- ➔ 40 enfants sur l'ALSH maternel
- ➔ 48 enfants sur l'ALSH élémentaire

## Le Personnel d'encadrement et les Intervenants

La mise en œuvre du PEdT « Plan Mercredi » requiert l'implication et la participation de l'ensemble des agents qualifiés qui interviennent sur les temps périscolaires et extrascolaires ; notamment :

- ✚ Les directeurs et animateurs des Accueils Périscolaires
- ✚ Les directeurs et animateurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- ✚ Les animateurs et bénévoles impliqués dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- ✚ Les éducateurs sportifs
- ✚ Les agents artistiques, culturels et de l'environnement

## Taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaire (Décret n°2018-647 du 23 juillet 2018)

➔ **Pour les enfants âgés de moins de six ans (ALSH périscolaires Maternels) :**

- Avant et après l'école > 1 animateur pour 14
- Le mercredi > 1 animateur pour 10

➔ **Pour les enfants âgés de six ans ou plus (ALSH périscolaires élémentaires) :**

- Avant et après l'école > 1 animateur pour 18
- Le mercredi > 1 animateur pour 14

## Les Services concernés

- ✚ Le Service Enfance Jeunesse
- ✚ Le Service Education
- ✚ Le Service Culture, Vie Associative et Sports

## Les Partenaires

- ✚ La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- ✚ L'Inspection de l'Education Nationale (IEN)
- ✚ Les équipes enseignantes des écoles du Delta et du Val des Pins
- ✚ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- ✚ La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF33)
- ✚ La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- ✚ Les Associations de Parents d'élèves
- ✚ Le Conseil Départemental de la Gironde
- ✚ Les Associations locales
- ✚ Les prestataires locaux

## Les Locaux et les Equipements mis à disposition :

### ❖ **Ecole maternelle du Delta**

- Les locaux dédiés aux Accueils Périscolaires et Extrascolaires
- La salle de motricité
- Les dortoirs
- La cour, les préaux...

### ❖ **Ecole Elémentaire du Delta**

- Les locaux dédiés aux Accueils Périscolaires et Extrascolaires
- La salle plurivalente
- La salle de sport polyvalente
- La cour, les préaux...

### ❖ **Ecole primaire du Val des Pins**

#### ○ Maternelle du Val des Pins :

- Les locaux dédiés aux Accueils Périscolaires
- La salle de « l'ABCD »
- La salle de motricité
- Le hall d'accueil
- La cour, les préaux...

#### ○ Elémentaire du Val des Pins :

- Les locaux dédiés aux Accueils Périscolaires
- La salle du RASED
- Le hall d'accueil
- Le plateau sportif
- La cour, les préaux

# Les Activités

---

Afin d'atteindre les objectifs du PEdT « Plan Mercredi », les activités qui sont proposées sur l'ensemble des temps périscolaires sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte, elles reposent sur une approche ludique, récréative et créative. La participation est fondée sur le libre choix de l'enfant selon ses envies, ses attentes et ses besoins.

Elles s'inscrivent en complémentarité sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires dans plusieurs thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes, sportives...) en tenant compte des besoins et des rythmes des enfants selon leur âge.

Les activités et les sorties sont au service des objectifs du PEdT ; elles s'inscrivent dans la durée et sont organisées le plus souvent en cycles dans une logique de parcours respectant une certaine progressivité pédagogique et aboutissant régulièrement à une réalisation finale (spectacle, objet, livre, exposition...) impliquant les familles.

## En maternelle, les activités qui seront proposées pourront :



### **Participer à la socialisation**

- *Activités et jeux en groupe*
- *Activités qui permettent les échanges avec l'adulte et les autres enfants*
- *Mise en œuvre de projets « passerelles », pour les enfants et les familles, afin de faciliter les transitions entre les différents espaces ou lieux qui les accueillent (le multi-accueil, les assistants maternels, les accueils périscolaires, l'école, les accueils extrascolaires...)*



### **Participer au développement de l'expression et de la communication**

- *Activités qui privilégient la prise de parole, l'interaction et la mise en situation (jeux de rôles, jeux participatifs, activités physiques...)*
- *Activités liées au développement de l'expression artistique (chant, danse, mimes, théâtre...)*



### **Participer à l'apprentissage d'outils et de techniques**

- *Activités liées au maniement de crayons, feutres, pinceaux, outils divers (dessin, coloriage, peinture, découpage, collage, construction...)*



### **Participer à la découverte de la lecture**

- *Activités liées à l'utilisation et à l'appropriation du support écrit (lectures, contes, histoires, bandes dessinées...)*



### **Participer au développement de l'autonomie**

- *Activités qui privilégient l'expression orale, la prise de parole (jeux en groupe, échanges, discussions...), le développement de la personnalité (ateliers d'expression et de création...), l'apprentissage et appropriation des règles (règles de vie collective, règles du jeu, consignes de jeu...)*
- *Donner la possibilité à l'enfant de pouvoir choisir ses activités en respectant son rythme*



### **Participer au développement des aptitudes physiques**

- *Activités physiques et ludiques adaptées aux besoins et aux capacités des enfants (jeux divers de balles, jeu d'adresse, d'équilibre...)*

## En élémentaire, les activités qui seront proposées pourront :

### **Participer à la socialisation**

- *Activités et jeux de groupe (partage de moments collectifs, apprentissage des règles de vie, échange avec les adultes, tutorat, ateliers d'accompagnement à la scolarité...)*
- *Mise en œuvre de projets « passerelles », pour les enfants et les familles, afin de faciliter les transitions entre les différents espaces ou lieux qui les accueillent (l'école, le collège, les accueils périscolaires, les accueils extrascolaires, le « Club Ados », les associations sportives...)*

### **Participer au développement de l'expression orale et corporelle**

- *Activités qui privilégient la prise de parole, les rencontres, la communication (jeux de rôles, jeux de société...)*
- *Activités liées à l'expression artistique (théâtre, chant, danse, mimes...)*
- *Activités physiques (jeux collectifs, jeux de ballons, jeux d'adresse, jonglage...)*

### **Sensibiliser et donner goût à la lecture et à l'écriture**

- *Activités utilisant et valorisant les supports écrits (conte, théâtre, karaoké, poésie, chant...)*

### **Participer à faire découvrir le monde**

- *Activités qui permettent la découverte et l'exploration de son environnement, du monde qui nous entoure (les animaux, les plantes, les pays, la commune et ses abords, le département et ses villes, les sciences, les langues, l'environnement, la mythologie, les légendes...)*

### **Solliciter la création et l'expression artistique**

- *Activités permettant la création et l'expression (arts plastiques, musique, théâtre, danse, cirque, écriture, sculpture, couture...)*

### **Participer à l'éducation culturelle**

- *Activités permettant la découverte de divers champs culturels :*
  - *Découvertes des différents mouvements et techniques de création en arts plastiques (contemporain, cubisme, abstrait, impressionnisme...)*
  - *Sensibilisation aux différents styles de création musicale (classique, opéra, rock, hip hop...)*
  - *Découverte et sensibilisation aux arts télévisuels (cinéma, court métrage, techniques de tournage, comédiens...)*

### **Participer au développement de l'autonomie**

- *Activités qui privilégient la prise de parole (jeux, débats, activités physiques...), le développement de la personnalité (activités d'expression et de création...), l'apprentissage des règles (règles de vie collective, règles du jeu, consignes...)*
- *Donner la possibilité à l'enfant de pouvoir choisir ses activités en respectant son rythme*

### **Participer au développement des capacités et compétences physiques**

- *Activités physiques (jeux collectifs, jeux divers de balles, jeu d'adresse, d'équilibre, cirque, jonglage...)*

 **Permettre la découverte et l'appropriation de nouvelles technologies**

- *Activités permettant de sensibiliser les jeunes aux risques liés à la surconsommation des écrans (téléphone, tablettes, ordinateur, télévision...)*
- *Activités de découverte des outils et des techniques dans le multimédia (musique, photographie, vidéo...)*
- *Activités scientifiques (expériences scientifiques, bricolage, mécanique...)*

 **Participer à l'éducation à la santé à la prévention**

- *Activités permettant une sensibilisation les enfants sur la thématique de l'alimentation (cuisine, hygiène alimentaire, diététique...)*
- *Activités ou rencontres qui intègrent l'hygiène et la santé (l'esthétique, la mode, le maquillage, la couture, l'hygiène corporelle...)*
- *Actions régulières sur l'information et à la prévention des risques (Prévention routière, prévention des risques domestiques, premiers secours...)*

 **Accompagner les enfants dans leur scolarité**

- *Activités régulières liées aux enseignements et projets de l'école dans de le cadre notamment d'ateliers d'accompagnement à la scolarité (accompagnement dans les devoirs, dans l'organisation du travail et dans la compréhension des consignes, valorisation du tutorat...)*

**Valérie COLLADO**  
*Elue chargée des Affaires Scolaires  
et du Personnel*